

Conseil d'Administration du
CCAS de Beauce la Romaine

Mercredi 04 février 2026 à 19 heures 30
Salle du Conseil, Mairie déléguée d'Ouzouer-le-Marché

L'an deux mil vingt-six, le quatre février à dix-neuf heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune légalement convoqué s'est assemblé à la salle du Conseil de la mairie déléguée d'Ouzouer-le-Marché sous la présidence de Monsieur ESPUGNA Bernard.

PRESENTS : BESNARD Christelle, BLONDEL Danièle, BOURGOIN Brigitte, BOYER Laëtitia, BRET Odile, DIDION Jean-Claude, ESPUGNA Bernard, GENDRAULT Sylvaine, LEGRAND Annick, LEMAIRE Delphine, PERSILLARD Maryse, RÉGNIER Michel, SÉJOURNÉ Jérôme, TÉTAULT Évelyne

ABSENTS : DE OLIVEIRA Patrick, MESLAGE Arnaud, PASTUREL Brigitte

Date de Convocation : 28 janvier 2026

Secrétaire de Séance : Jérôme SEJOURNE

Nombre de Membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14 et 13 pour les votes du CA où le président se retire.

1/ Nomination de la secrétaire de séance : Jérôme SEJOURNE

2/ Approbation du PV du Conseil d'Administration du 03 Décembre 2025

Approuvé à l'unanimité

3/ Approbation du compte de gestion 2025

D202602_001 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Le Centre Communal d'action Sociale,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations n'appellent aucune observation.

- 1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **Après en avoir délibéré, le Centre Communal d'Action Sociale décide, à l'unanimité, de :**

-DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 14 POUR

4/ Vote du Compte administratif 2025

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- **179,49 €** pour 2 bons alimentaires distribués
- **30 €** frais d'installation de téléassistance : Présence Verte
- **10 €** frais d'installation de téléassistance : dom@dom
- **50,80 €** Cadeau doyen repas des aînés.
- **10120,79 €** repas des aînés
- **4.849,76 €** chocolats Noël (544 boîtes Lindt)
- **500 €** rémunération animateur repas Ouzouer et frais Guso
- **600 €** versement bourse permis de conduire pour 1 jeune (demande 2024)
- **7554 €** subventions versées
- **90 €** GIP RECIA
- **439,45 €** octobre roses
- **350 €** Vacances adaptées

Total dépenses 2025 = 24 774,29 €

Recettes :

- **1530 €** cimetière pour 1/3 du coût des concessions (19 concessions)
(Pour rappel, pour chaque vente de concession au cimetière, le CCAS encaisse 1/3 du total et la commune les 2/3)
- **135 €** dons
- **20.000 €** subvention de la commune

Total recettes 2025 = 21 665 €

Résultat 2025 : 21 665 € (recettes) – 24 774,29 (dépenses) = -3 109,29 €

Excédent reporté 2024 = 6 663,11 €

Excédent : 6 663,11 € – 3 109,29 € = 3 553,82 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : néant

Recettes : 2.035,00 €

Cette écriture correspond à la vente des terres (fermage à la Colombe) en 2021.

Excédent 2025 : 2.035,00 €

Voir annexe jointe

D202602_002 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'administration du CCAS, réuni sous la Présidence de Madame GENDRAULT Sylvaine, Vice-Présidente du CCAS de Beauce la Romaine, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2025 dressé par Monsieur Bernard ESPUGNA, Président, après s'être fait présenter le budget et les décisions s'y rattachant,

Section de fonctionnement :	Dépenses : 24 774,29 €
	Recettes : 21 665,00 €
	Déficit : 3 109,29 €

Section d'investissement : Excédent de 2 035,00 €

➤ ***Après en avoir délibéré, le Centre Communal d'Action Sociale décide, à l'unanimité, de :***

- *APPROUVER, hors la présence du Président, le compte administratif du budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025.*

VOTE : 13 POUR

5/ Affectation du résultat 2025

D202602_003 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, le 04 février 2026, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Constatant que le compte administratif présente :

un excédent cumulé de fonctionnement : + 3 553,82 €
un excédent cumulé d'investissement : + 2 035,00 €

➤ ***Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de :***

- *AFFECTER le résultat excédentaire de fonctionnement de + 3 553,82 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).*

- *AFFECTER le résultat excédentaire d'investissement de 2 035,00 € à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)*

VOTE : 14 POUR

6/ Vote du Budget primitif 2026

D202602_004 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, le budget primitif est proposé comme suit :

Section de fonctionnement : Il s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 23 642,15 €

Section d'investissement : Il est en déséquilibre excédentaire à la somme de 2.035,00 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de :**

- **VOTER le budget primitif comme suit :**

Section de fonctionnement : Il s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 23 642,15 €

Section d'investissement : Il est en déséquilibre excédentaire à la somme de 2.035.00 €

VOTE : 14 POUR

7/ Vote des subventions versées aux associations en 2026

D202602_005 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Vu le vote du budget primitif 2026,

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité sauf pour les 3 associations nommées ci-dessus, de :**

- **VERSER aux différentes associations qui peuvent y prétendre les subventions pour un total de 8 204,00 € comme suit :**

ADMR : 5.259,00 €

VOTE : 14 POUR

AMICALE DES EPIS D'OR : 450,00 €

VOTE : 14 POUR

PEP 45: 195,00 €

VOTE : 14 POUR

SECOURS CATHOLIQUE LOIR ET CHER : 600,00 €

VOTE : 14 POUR

TELETHON : 500,00 €

VOTE : 14 POUR

UNC intercommunal Ouzouer-le-Marché, Beauce la Romaine : 550,00 €

VOTE : 14 POUR

GENERATION ZEN NÉS : 200,00 €

VOTE : 14 POUR

MISSION LOCALE : 350,00

VOTE : 14 POUR

MFR DU VENDOMOIS : 100,00 €

VOTE : 14 POUR

Fin de la séance : 20h25

Le Président
Bernard ESPUGNA

Le secrétaire
Jérôme SEJOURNE

